SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2022

Le 24 Février 2022 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de NEUILLY EN DONJON, se sont réunis en session ordinaire à la Salle Polyvalente, sous la présidence du Maire, Bernard BOURACHOT.

Convocation du 17/02/2022

Présents :
Maire : Bernard BOURACHOT
Adjoints : Bénédicte TRUGE, Jean-François BOURACHOT

Conseillers Municipaux : Patrick CHARTIER, Justine DAUGE, Catherine MARTIN, Olivier BONNABAUD, Rodolphe PELIN, Jean Paul FAYET

Excusé : Gérard COGNET

Pouvoir : Gérard COGNET à Bénédicte TRUGE

Secrétaire de Séance : Bénédicte TRUGE

M. le maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 février 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

1. Restaurant l'Herbe Folle :
Le maire fait part d'un courrier de Mme Mermet Raphaëlle, tenancière du bar-restaurant et du logement qui désire résilier le bail au 31 juillet 2022.
Si un repreneur se présentait, le bail pourra se résilier suivant la date de reprise de l'éventuel repreneur sinon la résiliation pourra s'effectuer qu'au 31 juillet 2023.

2. Avenant N°3 à la maîtrise d'œuvre – Travaux « salle polyvalente » :
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant N°3 de 1000 € au marché de la maîtrise d'œuvre des travaux « salle polyvalente » qui porte le montant HT de la maîtrise d'œuvre à 26 500 €HT.

3. Marchés de travaux du bâtiment école :
Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rapport d'analyses des offres par SARL Architecte Olivier ROUYER suite au marché public dont la date de remise des offres était le 28 janvier 2022.
Le conseil, après avoir étudié le rapport et en avoir délibéré, décide de retenir les entrepreneurs suivants :
Lot N°1- Gros œuvre : Entreprise THOMAS et fils : 81 636,50 €HT,
Lot N°2 - Charpente Bois : Entreprise COMTE SAS : 9 595,00 €HT,
Lot N°3- Menuiserie Alu -serrurerie : Entreprise MDM : 45 280,10 €HT,
Lot N°4 – Menuiserie Bois : Menuiserie POTIER : 32 075,00 €HT,
Lot N°5 - Platrerie/Peinture/Faux plafond : Entreprise MÉTAIRIE MENDES : 58 597.93 €HT,
Lot N°6 - Sol souple/Carrelages/ Faïence : SARL DUCELLIER : 15 974,00 €HT,
Lot N°7 - Chauffage -VMC-Plomberie : Infructueux,
Lot N°8 - Électricité générale : CD'ELEC : 20 255,60 €HT.

Soit un total HT de travaux de 263 411,13 €HT et 315 09,36 €TTC.

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été effectué pour le lot 7 infructueux avec réception des offres au 11 mars 2022 à 12h.

4. Location logement N°4 des Bécauds :
M. le Maire fait part du départ de Mme BRETON Sandrine à compter du 15 mars 2022 du logement N°4 des Bécauds.

Il fait part d'une demande de location d'un couple avec enfants.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- autorise le maire ou son représentant à signer tout document pour le départ de Mme Breton et pour le contrat de location du logement avec M. BILLARD Benjamin et Mme MEICHTRY Myriam pour un montant de 470 € + charges à compter du 1er mai 2022.

5. Subventions communales :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, les subventions communales suivantes qui seront inscrites au budget primitif de 2022 :

Association Coopérative scolaire	250,00 €	Centre Léon Bérard	70,00 €
Association Val libre culture patrimoine	150,00 €	Club de pétanque	50,00 €
		Association pour Maé	50,00 €
Association Pentatête	100,00 €	Délégués départementaux de l'éducation nationale	30,00 €
Centre social La Farandole	225,00 €		

6. Grilles des Bécauds

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à vendre les grilles et des pierres de puits pour un montant de 950 € et à encaisser cette recette.

7. Travaux au logement N°4 des Bécauds

Avant de le louer, des travaux de rafraichissement des murs doivent être effectués dans le logement ainsi que la pose d'une nouvelle cuisine.
Le conseil, après avoir étudié les devis et en avoir délibéré,
- accepte le devis de la SARL les 3P d'un montant de 1601.64 €HT, le devis de la pose de cuisine de PALLOT Jean-François d'un montant HT de 4 163,00€.

8. Dons Secours Ukraine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer un don alimentaire pour l'Ukraine de 160€, chez bi1 à Marcigny.

Informations

- Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Séance levée à 21H00

Fait à NEUILLY EN DONJON, le 24 février 2022